

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Du 16 décembre 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/15

Nombre de Membres

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente

Carole BERGER JACOB, Jean DECROIX, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Bernadette VOOGSGERD, Guy BIGNON, Michel BOULESTEIX, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Jean-Michel GARROY, Marie-Hélène GOIX.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 31 mars 2025.

Dit que les absents à la séance du 31 mars 2025 et ne prenant pas part au vote sont : M. Guy BIGNON et Mme Chimina NEGLOKPE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé
au registre.

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20251216-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date d'écriture dans le registre : 18/12/2025

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS



Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : **18/12/2025**
- Sa publication sur le site internet de la commune le : **19/12/2025**